



www.wacommissionondrugs.org

**Commission sur l'impact du trafic de drogues
sur la gouvernance, la sécurité et le développement en
Afrique de l'Ouest**

Réunion inaugurale

Compte-rendu des délibérations

Accra, Ghana, le 31 janvier 2013



Sommaire

Contexte.....	3
Présentation des documents d'orientation	4
Trafic de drogues et menaces à la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest - Dr. Kwesi Aning	4
Trafic de drogues et impact sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest –Dr. Adebayo O. Olukoshi...4	
Prévenir l'usage de drogues et gérer la toxicomanie en Afrique de l'Ouest – Dr. Isidore S. Obot.....	5
Délibérations du panel.....	5
Interventions d'organisations internationales et d'autres partenaires.....	6
Programme de travail	7
Annexe 1: Mandat.....	8
Annexe 2: Membres de la Commission sur l'impact du trafic de drogues sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest.....	14

Compte-rendu des délibérations

Réunion inaugurale de la Commission sur le trafic de drogues, la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest

Accra, Ghana, le 31 janvier 2013

Contexte

L'Afrique de l'Ouest est devenue une plaque tournante dans le trafic mondial de stupéfiants, en tant que zone de transit, de production et de consommation. Ces dernières années, le transbordement de stupéfiants d'Amérique latine à destination de l'Europe et d'Amérique du Nord a connu un essor considérable. Des organisations criminelles opèrent en Afrique de l'Ouest pour sécuriser le transfert de cargaisons de drogues à travers la région et la consommation de ces drogues a sensiblement augmenté. Ces évolutions constituent de sérieuses et multiples menaces à la paix et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

Au cours de la décennie passée, plusieurs initiatives ont été entreprises pour combattre ces fléaux. Cependant, les experts dans ce domaine, en réunion à Dakar en avril 2012, ont mis en garde que les problèmes prennent de l'ampleur. Ils ont alors plaidé en faveur d'un effort renouvelé et concerté pour affronter le trafic et la dépendance, et ils ont aussi recommandé qu'un groupe indépendant de "champions" de haut niveau issus de la région soit établi pour mobiliser l'attention politique et les réponses pratiques en vue de faire face à ces défis.

La Fondation Kofi Annan, en consultation avec les partenaires internationaux et régionaux,

les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile, a accepté d'établir ce groupe. La Commission est composée d'un groupe d'éminents Ouest-Africains issus de la politique, de la société civile, de la santé, de la sécurité et de la magistrature.

Avec le soutien d'experts renommés, la Commission analysera les problèmes du trafic de drogues et de la dépendance afin de présenter un rapport probant et des recommandations globales d'ici la fin de l'année 2013. En rédigeant son rapport et ses recommandations, la Commission entreprendra de larges consultations avec les gouvernements, les organisations régionales, les institutions internationales et des citoyens engagés de la région.

Pour assurer que ses conclusions et ses recommandations soient largement débattues et suivies, la Commission enchainera avec une campagne de sensibilisation auprès des gouvernements, des organisations régionales et internationales, la société civile et les médias.

Les trois principaux objectifs de la Commission sont:

- La sensibilisation du public et la mobilisation politique à travers une campagne de sensibilisation sur l'impact du trafic de drogues et aussi pour informer et conseiller les dirigeants politiques et le public sur les méthodes efficaces et humaines d'aborder le problème de la toxicomanie.
- La formulation de recommandations fondées sur des données probantes à l'intention des dirigeants politiques et de la société civile en ce qui concerne la meilleure manière d'aborder les

problèmes du trafic de drogues et leur consommation.

- La promotion des capacités locales et régionales en vue de faire face aux problèmes du trafic de drogues et de la toxicomanie.

La Commission s'est réunie pour la première fois le 31 janvier 2013 à Accra, au Ghana, pour établir l'ordre du jour, le plan d'action et le calendrier. Les commissaires ont été accueillis par : l'ancien Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, le responsable de la convocation de la Commission ; l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, le Président de la Commission ; et le Vice-Président du Ghana, Kwesi Amissah-Arthur. Trois documents d'orientation ont été présentés par des universitaires de la sous-région pour exposer les principaux problèmes, suivis d'une brève présentation par l'UNODC, en tant qu'une des principales organisations internationales abordant les problèmes de la drogue et du crime organisé, et de l'UE en sa qualité de donateur important.

Présentation des documents d'orientation

Trafic de drogues et menaces à la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest - Dr. Kwesi Aning

Le trafic de drogues n'est pas un phénomène nouveau en Afrique de l'Ouest et il se greffe sur les réseaux de contrebande et les organisations criminelles existants. Cependant, il prend rapidement de l'ampleur du fait que la région représente un choix idéal pour servir de centre de transit logistique en raison de sa situation géographique et ses appareils étatiques chancelants. Ces appareils d'Etat défaillants facilitent la corruption des fonctionnaires, voire parfois d'institutions entières. Il faut également relever que

l'Afrique de l'Ouest n'est plus simplement une voie de transit, mais aussi une destination à part entière, en particulier pour la cocaïne. Les réponses actuelles sont généralement sous-financées et mal coordonnées, ce qui donne lieu à des luttes institutionnelles intestines.

En conclusion: Le crime organisé transnational pose une menace sécuritaire directe à la paix et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Le rôle de la région dans la production (par opposition au seul trafic) s'accroît peut-être aussi. Les Etats de la région sont mal outillés pour affronter à la fois le crime organisé associé à ce trafic et la hausse de la consommation, ainsi que les problèmes qui en découlent pour la santé et le développement humain. Toutefois, il demeure de sérieuses lacunes d'information et un besoin d'analyse approfondie.

Trafic de drogues et impact sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest – Dr. Adebayo O. Olukoshi

L'Afrique de l'Ouest souffrait déjà d'une gamme de défaillances en matière de gouvernance qui ont favorisé la pénétration et l'implantation de cartels mondiaux de la drogue dans la sous-région. Un exemple est la contraction du secteur public suite à des programmes nationaux d'austérité doublés de Programmes d'Ajustement structurel qui a laissé beaucoup de personnes sans emploi et a réduit la présence de l'Etat dans les zones reculées. On estime que l'ensemble des fonds dont disposent les cartels mondiaux de la drogue dépasse largement les PIB de certains pays ouest-africains, ce qui leur donne largement les moyens de suborner les fonctionnaires et, en l'absence de l'Etat, fournir des services sociaux qui les rendent parfois légitimes aux yeux de certaines communautés.

Afin d'éviter que le trafic de drogues ne se déplace d'un pays ayant maîtrisé ce trafic à d'autres qui n'y parviendraient pas, d'avantage d'harmonisation transfrontalière et de coordination sont nécessaires en Afrique de l'Ouest.

Prévenir l'usage de drogues et gérer la toxicomanie en Afrique de l'Ouest –

Dr. Isidore S. Obot

Les niveaux de consommation et de criminalité associés à la drogue dans la région sont encore relativement bas. Le taux de prévalence de troubles liés à la drogue dans la région toute entière est de moins de 1%, toutefois, au moins deux pays ont déjà enregistré un taux de 2,5% parmi les hommes (le Nigéria et le Ghana). Il est impératif d'agir maintenant pour prévenir l'essor des problèmes liés à la drogue observé dans d'autres régions (USA, Europe, Amérique latine).

La prévention peut porter ses fruits, surtout si elle vise à changer le milieu scolaire ou social au lieu de se concentrer sur les comportements ou choix individuels. Le traitement de la toxicomanie entraîne une réduction de la criminalité, du chômage, des problèmes au travail, de coûts des soins et d'usage de drogues. Malheureusement, il y a une grossière absence de traitements spécialisés en Afrique de l'Ouest. Parallèlement au peu d'attention accordée à la prévention, peu d'efforts sont déployés pour réduire les méfaits de l'abus de stupéfiants dans la région malgré les résultats probants de ces stratégies.

En général, la politique sur l'usage de la drogue en Afrique de l'Ouest stigmatise les consommateurs et privilégie les mesures répressives. L'accent sur la répression fait que la plupart des entités chargées de la maîtrise des drogues sont placées sous la

responsabilité des autorités policières et judiciaires, dont la réussite est mesurée en termes d'arrestations et de saisies. Les lois s'appliquant aux consommateurs sont sévèrement punitives. En plus des facteurs culturels nationaux, les politiques ont tendance à être guidées par des considérations externes qui relèvent le plus souvent des relations extérieures. Par conséquent, les politiques publiques ne s'inspirent pas forcément des résultats effectifs ou de l'efficacité.

Les données disponibles sur l'impact de l'usage de la drogue sur la santé, les pertes économiques ou les méfaits sociaux sont insuffisantes. Pour la plupart des pays, des données fiables sur le taux de prévalence de l'usage de la drogue font aussi défaut et les signaux d'une demande grandissante de traitement de la toxicomanie par de jeunes gens n'est qu'anecdotique.

La toxicomanie ne devrait pas être envisagée comme un délit mais un problème social et de santé publique. Des politiques à large faisceau de réduction de la demande de nature humaine et guidées par des principes de santé publique, devraient être élaborées et mises en œuvre. Des systèmes de suivi et de surveillance durables devraient être mis en place afin de fournir des données sur les différents aspects de la problématique des drogues, conjugués avec des services de traitement bien encadrés et efficaces dispensés par des professionnels qualifiés.

Délibérations du panel

Les délibérations du panel se sont concentrées sur plusieurs thèmes importants, dont la perception publique du trafic de stupéfiants, les dimensions juridique et répressive des politiques publiques en matière de drogues et les approches au

traitement de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

Dans la région, on considère le plus souvent le trafic de drogues comme un problème des USA ou de l'Europe, c'est-à-dire des marchés de consommation. Compte tenu des taux élevés de pauvreté, le train de vie somptueux des personnes impliquées dans ce trafic exerce une certaine fascination. Il est donc impératif de changer les perceptions et de faire prendre davantage conscience du fait que l'Afrique de l'Ouest est devenue un marché de consommation à part entière avec un nombre croissant d'utilisateurs. Le public doit aussi savoir que la corruption et l'infiltration politique de l'argent de la drogue est un problème minant l'Etat de droit et les sociétés dans leur ensemble. L'Afrique de l'Ouest peut tirer profit des autres régions en prise avec les mêmes problèmes. Un accent particulier doit être mis sur le nombre croissant de jeunes au chômage qui sont particulièrement vulnérables et sur le problème plus large de la pauvreté, c'est-à-dire que des politiques publiques de la drogue inscrites dans une approche globale de développement sont nécessaires.

Les liens entre le trafic de drogues, la consommation de drogues et le système judiciaire ont été considérés sous différents angles. Il semblerait que les « gros poissons » ne soient pas traduits en justice. En revanche, la criminalisation des consommateurs conduit à l'incarcération de petits délinquants, qui au contact de criminels endurcis deviennent souvent de vrais criminels à leur tour. L'incarcération pour de petits délits liés aux stupéfiants peut paraître comme une solution rapide, fournissant un résultat tangible. Bien que les politiques publiques abordant le versant de la demande sont plus lentes à porter leurs fruits, les mesures purement répressives ne constituent pas une solution alternative à long terme.

En plus de politiques publiques ciblant la demande, les systèmes judiciaires doivent être renforcés et améliorés afin qu'ils incarnent l'intégrité de l'Etat afin d'assurer la condamnation des principaux trafiquants et la confiscation de leurs biens. L'accent doit être mis sur la poursuite des gros trafiquants plutôt que les petits revendeurs. L'établissement d'un tribunal régional ou d'un réseau spécialisé de procureurs a été lancé comme une proposition novatrice pour résoudre les problèmes juridictionnels transfrontaliers.

Les problèmes liés à la consommation de drogues doivent être envisagés par le prisme de la santé et du développement humain, et non pas seulement de la criminalité et de la répression. Il est donc important de concevoir des stratégies de prévention et de traitement en conséquence et de mobiliser un soutien public (et des fonds) afin de traiter ces problèmes de manière éclairée et efficace, comme pour l'épidémie du VIH/SIDA.

Il a été convenu que même s'il existe des lacunes dans les données, suffisamment d'information est d'ores et déjà disponible pour guider l'action tout en améliorant les données de base et menant d'autres investigations.

Interventions d'organisations internationales et d'autres partenaires

Le représentant régional de l'UNODC a présenté les politiques et stratégies de lutte contre la criminalité organisée de l'organisation, en fournissant des informations détaillées sur les flux de drogues dans la région. L'abus de stupéfiants est plus généralisé qu'on ne pensait auparavant, et les distinctions entre pays/régions producteurs et consommateurs sont

dépassées. Un certain nombre de Programmes Nationaux Intégrés sont en place et l'UNODC collabore avec des partenaires à tous les niveaux afin de lutter contre le crime organisé.

Le chef de la délégation de l'UE à Accra a affirmé que l'UE considère le crime transnational organisé comme une menace majeure et apporte son soutien aux initiatives dans la région pour faire face à ce fléau.

Bien que l'UA, la CEDEAO, l'Office des Nations unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA) ne pouvaient pas être représentés en personne, ils ont envoyé des lettres de soutien à la Commission, à l'instar du président de la Commission mondiale sur la politique de drogues.

Programme de travail

Lors de la session portant sur les travaux à venir de la Commission, il a été proposé qu'une distinction soit faite entre la consommation de drogues et le trafic de drogues, et qu'on accorde aux deux la même attention.

Il a été souligné que la Commission jouera un rôle complémentaire aux efforts institutionnels en cours tels que *le Plan d'action de l'UA sur le contrôle de drogues (2013 – 2017) et le Plan d'action régional de la CEDEAO pour aborder le problème grandissant du trafic de drogues illicites, des crimes organisés et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008 – 2011)*. La Commission peut aider à sensibiliser le public aux problèmes et inciter à l'action des organisations internationales et régionales, des gouvernements nationaux, des ONG et la société civile.

Les Commissaires ont convenu que le programme de travail devait prêter attention

à aux approches transnationales. Sinon, les mesures prises dans un pays ne feraient que déplacer le trafic à d'autres pays dans la région.

En ce qui concerne le rapport de la Commission, il a été convenu que les questions du trafic de drogues, d'un côté, et de la consommation, de l'autre, devraient être traitées dans des chapitres distincts ; que les politiques publiques actuelles et leur mise en œuvre devraient être passées en revue ; que les leçons tirées de l'expérience d'autres régions devraient être prises en compte et que les recommandations devraient être réalistes et fondées sur des résultats probants. Des investigations supplémentaires ne devraient être entreprises que par rapport à des questions sur lesquelles l'état des connaissances est très lacunaire, voire inexistant.

Il a été décidé qu'un programme de travail serait préparé pour l'approbation de la Commission. Le programme définirait les jalons sur la route de la publication du rapport de la Commission, qui serait suivi par une période de plaidoyer en faveur de ses recommandations en vue d'inciter à l'action.

Mandat

Commission sur l'impact du trafic de drogues sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest

1. Contexte

1.1. Au cours des dernières années, le transbordement de stupéfiants provenant d'Amérique latine et destinés à l'Europe et à l'Amérique du Nord s'est considérablement accru. Des réseaux de criminalité organisée opèrent désormais en Afrique de l'Ouest pour y assurer le transit de leurs cargaisons. Simultanément, la consommation de drogues locales ou importées, et notamment de cocaïne, a augmenté.

1.2. Ces évolutions constituent une véritable menace pour la paix et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, qui émerge de deux décennies de conflits. Comme l'Union africaine l'a relevé, "les profits de la drogue dévoient les économies de nombreux pays africains. Dans certains des États les plus pauvres, la valeur de ce trafic dépasse le revenu national brut. Ces pays assument aussi la majeure partie des conséquences sur la santé et des coûts associés à la lutte contre cette criminalité."¹ L'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) estime que le commerce de stupéfiants à travers l'Afrique de l'Ouest à elle seule s'élève désormais à \$800 millions par an.

1.3 Dans ce contexte, la Fondation Kofi Annan, en collaboration avec le Centre pour la coopération internationale de l'Université de New York (CIC), le Centre international Kofi Annan de Formation au Maintien de la Paix (KAIPTC), le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), avec le soutien de l'Open Society Institute (OSI), a organisé un atelier à Dakar, au Sénégal, dans le but d'examiner *les effets de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants sur la gouvernance, le développement et la sécurité en Afrique de l'Ouest* qui s'est tenu du 18 au 20 avril 2012.

1.4. Les participants à l'atelier ont relevé que plusieurs initiatives en vue d'enrayer l'afflux et la diffusion de stupéfiants en Afrique de l'Ouest avaient été entreprises. En 2007, l'Union africaine a élaboré une politique régionale de contrôle des drogues avec un plan d'action correspondant. En Octobre 2102, la politique de l'UA et le plan ont fait l'objet d'un examen par la conférence des ministres africains sur le contrôle des drogues. En dépit de quelques succès, la Commission de l'UA a également pointé les limites en termes de capacités qui avaient entravé la pleine mise en œuvre du plan d'action. Elle a déclaré qu'il "n'était pas

¹ AU Plan of Action on Drug Control (2013-2017). CAMDC/EXP/2(V)

suffisamment axé sur les résultats». Le plan a été révisé et mis à jour et attend désormais l'approbation des chefs d'État et de gouvernement de la région.

1.5. En 2008, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), en partenariat avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a élaboré le Plan d'action de Praia et une déclaration politique contre le trafic de stupéfiants, qui ont ensuite également été approuvés par les chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao. Par la suite, la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité a compris une disposition visant à empêcher le financement de partis et de campagnes politiques par des réseaux criminels, en particulier ceux liés au trafic de stupéfiants.

1.6. En dépit de ces importantes initiatives, les participants à l'atelier sont tombé d'accord sur la nécessité d'établir un organe ou un groupe indépendant de personnalités engagées à l'échelle régionale afin de renforcer et intensifier le travail en cours des acteurs régionaux et nationaux. Ce groupe aurait pour mission de mobiliser l'opinion publique et catalyser le soutien politique aux niveaux régional, national et international, avant que les problèmes liés au trafic de stupéfiants ne deviennent ingérables. La Commission examinera aussi l'impact de l'augmentation de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest et la manière dont les politiques et les pratiques actuelles peuvent être modifiées pour faire face à la dépendance de manière à réduire les dégâts humains et décourager une réponse carcérale à la dépendance.

1.7. Les événements récents survenus au Sahel ont alimenté les inquiétudes exprimées lors de l'atelier de Dakar. La vraisemblable convergence entre trafiquants de drogue, marchands d'armes et groupements extrémistes est susceptible d'ébranler la stabilité de la région si rien n'est fait. Cela rend l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention fondées sur une analyse et une évaluation solides d'autant plus urgentes.

2. But de la Commission

2.1. La Commission aura trois objectifs principaux :

i. Sensibiliser l'opinion publique et mobiliser les politiques :

- La Commission examinera les moyens de renforcer l'importance politique accordée au trafic de stupéfiants et à ses conséquences en Afrique de l'Ouest. Elle mettra en œuvre une campagne de sensibilisation à ce problème ainsi que sur ses répercussions, notamment sur la gouvernance et la santé publique. La Commission cherchera également à informer et à conseiller les responsables politiques et le grand public sur les moyens à la fois efficaces et humains pour lutter contre la dépendance sans avoir recours à la criminalisation ou à l'incarcération des consommateurs.

ii. Proposer des recommandations

- Afin d'appréhender l'ampleur du trafic de stupéfiants et ses effets, et dans le but d'élaborer des recommandations, la Commission fera appel aux données et analyses actuellement disponibles qui seront réunies dans une série de rapports de fond en vue d'orienter les travaux de la Commission. Un travail de recherche complémentaire ne sera entrepris qu'en cas de lacunes manifestes.

Le travail de la Commission se concentrera, entre autres, sur les thèmes suivants comme points de départ de la discussion et du suivi :

- Répercussions du trafic de stupéfiants sur la gouvernance ;
- Répercussions du trafic de stupéfiants sur la sécurité nationale ;
- La prévention et le traitement de la dépendance.

iii. Développer des capacités et des initiatives locales et régionales

- La Commission tâchera de définir les domaines d'action prioritaires et d'identifier les « agents de changement » idoines dans la région, ainsi que l'appui nécessaire pour opérer ces changements ;
- La Commission facilitera l'essor de réseaux d'acteurs concernés dans la région, notamment en rassemblant différents instituts de recherche, universités, particuliers et groupes de réflexion afin d'élaborer et entreprendre des évaluations externes du travail de la Commission ;
- Dans toutes ses activités, la Commission s'efforcera de promouvoir une appropriation régionale, d'interagir avec les initiatives existantes, et de s'appuyer sur les travaux menés actuellement par des partenaires, régionaux et locaux, tels que la Cedeao, l'ONODC, le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et l'Union africaine (UA).

3. Composition de la Commission

i. La Commission

- La Commission sera composée d'un maximum de douze personnes, dont les origines reflèteront la diversité et la complexité qui caractérisent la société et les institutions d'Afrique de l'Ouest. Ils seront notamment issus de la politique, de la société civile, de la santé publique, de la sécurité et de la justice. Il conviendra également de s'assurer le concours d'experts en matière de flux financiers illégaux et de leur impact sur l'économie en général ;
- L'un des membres assumera la fonction de Président ;
- La Commission comptera également des célébrités en vue de susciter l'intérêt et la participation active de la jeunesse ;
- La Commission s'efforcera d'assurer un équilibre entre les sexes et les langues de la région, à savoir l'anglais, le français et le portugais.

ii. Evaluation externe

- La Commission aura accès à des experts pouvant se prévaloir d'une connaissance pointue et d'une expérience pratique de haut niveau des politiques anti-drogue de par le monde ;
- Des experts techniques seront disponibles en vue d'examiner les rapports, études et autres documents préparés pour la Commission ;
- La majeure partie du travail de l'équipe d'évaluation externe sera accomplie par échange électronique, mais une ou deux séances seront éventuellement organisées, le moment venu, en fonction du calendrier de la Commission.

iii. Soutien

- La Commission bénéficiera d'un soutien administratif pour :
 - Organiser ses séances, ainsi que des événements visant à présenter les rapports et les conclusions de la Commission ;
 - Assurer la gestion et la coordination des relations entre les membres de la Commission, ainsi qu'entre la Commission et ses partenaires ;
 - Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation des médias ;
 - Assurer la supervision et la gestion de l'élaboration des rapports et études attendus de la Commission.

4. Aperçu du programme de travail

4.1. Le programme de travail se répartira sur vingt mois:

Phase préparatoire, consacrée à :

- La désignation des membres de la Commission et la mise en place de la Commission ;
- L'identification des besoins en matière de soutien ;
- La préparation des documents d'information pour les séances de la Commission.

Phase de mise en œuvre, consacrée à :

- Tour d'horizon de l'état des connaissances actuelles, et l'interaction avec les acteurs politiques et sécuritaires, des experts des politiques sur les stupéfiants, et des partenaires de la société civile, comme point de départ pour l'élaboration des conclusions de la Commission et ses recommandations ;
- Trois séances de la Commission, ainsi que des séances avec des experts et des intéressés si nécessaire ;
- Préparation, production, lancement et diffusion des rapports de la Commission.

Phase de sensibilisation : la sensibilisation du public et la discussion à travers la région, basée sur les conclusions et recommandations de la Commission.

5. Échéancier provisoire

5.1 L'échéancier provisoire, qui pourra être modifié si nécessaire, est établi comme suit :

Phase préparatoire : de novembre à décembre 2012

- Définition du mandat de la Commission ;
- Désignation des membres de la Commission ;
- L'identification des besoins de soutien pour la Commission ;
- Préparation de la première séance de la Commission.

Phase de mise en œuvre : de janvier à décembre 2013

- *Janvier 2013 : Première séance de l'équipe de la Commission*
 - Les membres de la Commission se réunissent pour examiner et approuver le programme de travail.
- *Juin 2013 : Deuxième séance de la Commission*
 - État des lieux du programme de travail ;
 - Séance avec la participation des Amis de la Commission.
- *Décembre 2013 : Séance finale de la Commission*
 - Présentation du rapport ;
 - Décision sur les prochaines étapes concernant le débat public et les activités de sensibilisation de l'opinion.

Phase de sensibilisation : de janvier à juin, 2014

- *Dialogue et sensibilisation de l'opinion par les membres de la Commission à travers l'Afrique de l'Ouest avec les acteurs politiques, non gouvernementaux et le grand public.*

6. Résultats

Résultats escomptés	Indicateurs
<p>Une plus grande sensibilisation des gouvernements et de la société dans son ensemble concernant les dangers que constituent le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée</p>	<p>Un débat politique et public accru concernant le trafic de stupéfiants et les dangers qui en découlent à l'intérieur comme à l'extérieur de la région</p> <p>Une plus grande couverture médiatique de ces problèmes au niveau régional</p>
<p>Réduction de la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest face aux dangers que représente le trafic de stupéfiants</p>	<p>Mise en place de stratégies préventives aux niveaux national et régional visant à identifier les dangers découlant du trafic de stupéfiants et les moyens d'y faire face</p>
<p>Renforcement des stratégies nationales et régionales et des politiques sur la dépendance pour tenir compte de la prévention et de la réduction des méfaits sur la santé</p>	<p>Réduction des incarcérations pour dépendance et l'augmentation de pratiques thérapeutiques dans le traitement de la dépendance</p>

Annexe 2: Membres de la Commission sur l'impact du trafic de drogues sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest

Nom	Pays	Poste
Président Olusegun Obasanjo (Président)	Nigéria	Ancien Président
Président Pedro Pires	Cap- Vert	Ancien Président
Dr. Idrissa Ba	Sénégal	Professeur, Hôpital psychiatrique de Thiaroye
Juge Bankole-Thompson	Sierra Leone	Sierra Leone Tribunal spécial
Dr. Alpha Abdoulaye Diallo	Guinée	Coordinateur national, Réseau Afrique Jeunesse
Dr. Mary ChineryHesse	Ghana	Membre, Comité des Sages de l'Union africaines
M. Gilbert Houngbo	Togo	Ancien Premier Ministre
Mlle Christine Kafondo	Burkina Faso	Fondateur, Association Espoir pour demain
M Adeolu Ogunrombi	Nigéria	Coordinateur du Projet YouthRISE projet de réforme des politiques publiques sur la drogue au Nigéria et en Afrique de l'Ouest
Dr. Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou	Mauritanie	Professeur Associé, Institut universitaire des Études internationales et du développement Doyen, Programme régional du développement, Genève, Centre pour la Politique sécuritaire
Ms. Oumou Sangaré	Mali	Chanteuse/Compositrice